DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT DE COUTANCES
CANTON D'AGON-COUTAINVILLE
COMMUNE DELEGUEE DE MONTSURVENT
COMMUNE DE GOUVILLE SUR MER

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Gouville s/ Mer,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R.44 et R.225,
VU les articles L 131.2, L 131.3, L 131.4 et 184.13 du Code des Communes,
VU les arrêtes interministériels du 22/10/1963 (modifiés) et du 24/11/1967, relatifs à la circulation routière,
VU les travaux devant être entrepris par l'Entreprise SITPO, concernant des travaux pour la mise en place de l'assainissement collectif, rue Louis Dauvin et place Daniel Lemoine - Montsurvent à Gouville sur Mer.

ARRETE

Article 1er : Pour les besoins du service et pour assurer la sécurité, **la rue Louis Dauvin et la place Daniel Lemoine seront fermés à la circulation, avec accès aux riverains et secours et le stationnement sera interdit à l'endroit des travaux du lundi 2 novembre au vendredi 4 décembre 2026 inclus. Une déviation sera mise en place via la D139 et la rue des Anciennes Ecoles.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Les services de la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gouville s/ Mer, le 27 octobre 2026

Le Maire délégué
Christophe BOURGEOT

Commune Nouvelle de Gouville/Mer
Montsurvent
Commune Déléguée
Manche

Diffusion :

- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Manche
- L'Entreprise SITPO
- CODIS
- ATD Centre Manche
- NOMAD